

Séance du mardi 20 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le mardi vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	18
Votants	19
Pouvoirs	1

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Marc **Neyra**

Pouvoirs : Marc **Neyra** ayant donné pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

La séance est ouverte à 20 h 30 par D. Paccoud.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 16 décembre 2014 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2014.

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour intégrer deux points à l'ordre du jour de cette séance concernant la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux et la décision modificative n° 3. L'assemblée accepte cette modification de l'ordre du jour.

DECISIONS :

Concernant la procédure de déferé contre la délibération du 15 juillet 2014 relative à *l'adhésion de la commune au groupement de commandes « marché public de prestations intellectuelles » - instruction du droit des sols*, M. le Maire rappelle que la commune de Pommiers a réceptionné la requête adressée par le Préfet du Rhône auprès du tribunal administratif faisant suite au déferé du Préfet du Rhône visant à l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2014. Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la décision d'ester en justice (n° 2015.01) requise dans le cadre de la notification de déferé au Tribunal Administratif du 9 décembre 2014, enregistrée sous le n° 1409342-3.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :*

Pas de DIA à l'ordre du jour de cette séance.

III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ *Subvention au Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB) (délibération n° 2015.001)*

Monsieur le Maire rappelle que les subventions sont votées lors du Conseil municipal du mois d'avril.

En application de la délibération n° 2014.077 du 16 décembre 2014 relative à la reconduction de la charte de partenariat avec le Centre Culturel Associatif Beaujolais pour 2015-2020, Monsieur le Maire propose de procéder au versement d'un acompte de 80 % du montant prévu au budget 2015, fixé à 7 359 € pour l'année 2015.

En effet, l'équilibre financier de cette structure associative peut s'avérer fragile avant le vote des budgets de ses partenaires financiers. Le solde, soit 20 %, sera versé après l'approbation du budget 2015.

Il est nécessaire de délibérer pour autoriser ce paiement.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord pour le paiement d'un acompte de 80 % de la subvention annuelle accordée au CCAB d'un montant de 7 359 € pour 2015, soit un premier versement de 5 887.20 € et un solde de 1 471.80 €.

❖ **Accord sur le Pacte Financier de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (délibération n° 2015.002)**

Daniel Paccoud, président de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, représente le contexte de l'élaboration du Pacte Financier :

A la suite des décisions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, les quatre communautés Pays du Bois d'Oingt, Beaujolais Saône Pierres Dorées, Beaujolais Val d'Azergues et Mont d'Or d'Azergues ont travaillé ensemble, dès la fin de 2012 et toute l'année 2013, sur ce que sera la nouvelle Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Le 5 mai 2014, une réunion a été organisée pour présenter à l'ensemble des nouveaux conseillers communautaires le Pacte financier élaboré.

C'est sur la base de ce Pacte qu'ont été prises les décisions statutaires du 7 mai 2014. Néanmoins les compétences Jeunesse et Petite Enfance sont restées en suspens dans le Pacte financier.

Ce travail a abouti à des décisions qui ont été finalisées par la délibération du 7 mai 2014, qui a arrêté les nouvelles compétences exercées par la communauté de communes. Les décisions de cette délibération ont été reprises par l'arrêté préfectoral n° 2014 189-0017 du 8 juillet 2014.

A la suite du vote du 7 mai, un nouveau travail a été conduit avec le cabinet KPMG sur la compétence Jeunesse et Petite Enfance. Ceci a abouti à un document de Septembre 2014 qui fixe le coût de ces compétences et instaure une solidarité de 15 % sur ces coûts. La discussion s'est poursuivie sur le coût de ces compétences et a donné lieu à quelques modifications à la marge de ce document.

Le 29 Octobre, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie et a approuvé le Pacte financier, mais sans unanimité, 29 voix pour et deux abstentions.

S'agissant d'un accord dérogatoire, ce pacte devait être approuvé, à l'unanimité par le Conseil communautaire pour être applicable. Dans sa séance du 10 Décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'accord par 48 voix pour, 2 abstentions, 1 contre. L'unanimité, n'étant pas atteinte pour une voix, il appartient, à présent, aux conseils municipaux de se prononcer.

Le Pacte financier, à savoir, les attributions de compensation des communes, sera approuvé si la majorité qualifiée se prononce favorablement. La majorité qualifiée est constituée si deux tiers des communes représentant la moitié de la population de la communauté ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, votent ce pacte.

Daniel Paccoud indique également que faute de délibération dans un délai de trois mois, l'avis du Conseil sera réputé favorable. Il détaille ensuite les montants concernés et répond aux questions des conseillers.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le pacte financier présenté.

Eric Bettant s'interroge sur la notion d'économies issue du principe de mutualisation. Il est répondu que les investissements et les nouvelles compétences permettent de mutualiser les charges financières et de les stabiliser pour certains d'entre eux. L'ACTP fixée à une contribution financière de 70 504.50 € à verser à la CCBPD reste figée à compter de 2015 et n'évoluera que dans le cas de transfert ou de restitution de compétences.

Le Maire précise que la CCBPD sera amenée à se prononcer sur la compétence « transport à la demande », celle-ci n'étant assumée par le Département que jusqu'au terme du 1er semestre 2015. De même, la compétence transports ayant été restituée au SYTRAL, seuls les transports scolaires sont pris en charge par le Département pour les collégiens et lycéens. La navette à l'intérieur de POMMIERS serait donc exclue du dispositif et sans financement.

❖ **Autorisation de mandatement de dépenses d'investissements (délibération n° 2015.003)**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L 1612-1 (modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37) : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Montant inscrit au budget 2014 - dépenses d'investissement : 439 967.22 € hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 204 « Subventions d'équipement versées ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **105 000 €** (< 25 % x 439 967.22 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Opération	Objet	Montant €
2111	Non affecté	Terrains nus	5 000 €
21578	Non affecté	Autre matériel et outillage de voirie	5 000 €
2183	Non affecté	Matériel de bureau	3 000 €
2184	Non affecté	Mobilier	1 000 €
2313	103	Bâtiment communaux	50 000 €
2313	111	Bâtiments scolaires et périscolaires	5 000 €
2313	114	Écoles maternelle et élémentaire	26 000 €
2313	116	Aménagement parking Trézette / La Forêt	5 000 €
2315	118	Aménagement des abords de l'école maternelle	5 000 €
Total			105 000 €

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Marie-France Pellegrin présente le principe des restes à réaliser et le principe des autorisations de mandatement et précise que le compte administratif sera étudié lors du prochain Conseil du 24 février.

Les restes à réaliser sont approuvés à hauteur de 159 000 €.

❖ Décision modificative n° 3 (délibération n° 2015.006)

Monsieur le Maire fait part d'une régularisation à opérer sur le budget primitif 2014. Suite à un oubli de mandatement d'une échéance d'emprunt relatif au financement de la Halle des Sports, la Trésorerie Rivoli a alerté la commune sur un manque de crédit disponible sur le chapitre 16 afin de payer l'échéance manquante.

La Trésorerie, notre comptable, sollicite le passage d'écritures comptables afin d'abonder le chapitre 16 d'un montant de 1 265.00 € par la diminution des dépenses du chapitre 21 du même montant.

Pour enregistrer ces écritures, il est nécessaire de passer par une décision modificative.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire et DONNE son accord pour passer les écritures telles que ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2112 : Terrains de voirie	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 265,00 €	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €

IV – TRAVAUX :

❖ Bâtiments :

- Remplacement des menuiseries école élémentaire : la pose a été effectuée sur 3 jours au début des congés de Noël. Jean-Claude Demay a procédé à un examen de chaque huisserie le 7 janvier dernier pour établir une liste de réserves. Il a relevé entre autres une différence de gaz utilisé dans les vitrages grâce aux deux seules étiquettes restantes, des différences d'alignement et de barre d'imposte entre le projet de fenêtre et les fenêtres posées et bien d'autres anomalies (bois éclaté, laquage des huisseries...) qui posent question sur la qualité et le sérieux du travail exécuté. L'entreprise et le maître d'œuvre sont venus constater la situation le 14 janvier. L'entreprise doit revoir l'ensemble des points discutés avec AB2C, économiste du projet. Néanmoins, une amélioration a d'ores et déjà été constatée par les utilisateurs des locaux (moins de courants d'air et amélioration phonique).

- la commission bâtiment s'est réunie le 12 janvier afin d'étudier les devis pour des travaux dans plusieurs bâtiments municipaux, pour lesquels des estimatifs ont été établis par Laurent Chapeaux, économiste de la construction.

1 / ECOLE MATERNELLE : isolation par l'extérieur de la face nord 140/90 m/m

Estimatif : 7288 € HT

Entreprises : Landry-Perret : 7423,08 € HT

Vincent : 7046,98 € HT : entreprise retenue

Guelpa : 8076,94 € HT

2/ ISOLATION DES COMBLES ECOLE ELEMENTAIRE : projection de laine de verre ou ouate de cellulose 320 m/m d'épaisseur, dépose et évacuation isolation existante.

Estimatif : 5517,44 € HT laine de verre / 6227,84 € HT ouate de cellulose

Entreprises : France Isol : 1885,00 € HT Laine de verre soufflée 320 m/m

Coffre-Subtil : 6176,70 € HT Ouate de cellulose 320 m/m

4876,00 € HT Laine de verre 320 m/m

TBJM : 3655,00 € HT Ouate de cellulose 320 m/m

3785,00 € HT Laine de verre 320 m/m

2 bis/ ISOLATION FAUX-PLAFOND SALLE DES FETES : projection de laine de verre ou ouate de cellulose 320 m/m d'épaisseur, dépose et évacuation isolation existante.

Estimatif : 3378,37 € HT laine de verre / 3763,50 € HT ouate de cellulose

Entreprises : France Isol : 1223,00 € HT Laine de verre en rouleaux

Coffre-Subtil : 2397,72 € HT Laine de verre soufflée

TBJM 1660,00 € HT Ouate de cellulose soufflée

1840,00 € HT Laine de verre soufflée

Jean-Michel Coquard précise qu'un devis pour la création de 3 trappes d'accès aux combles (1 à la salle des fêtes / 2 à l'école) a été demandé.

3/ PEINTURE SUR ELEMENTS METALLIQUES A TREZETTE : main courante, garde-corps, grilles, portes, châssis, fenêtres.

Estimatif : 3408,00 € HT

Entreprises : Rivière : 3223,40 € HT

Bertola : 3550,00 € HT

Ocidep : 2776,10 € HT + 107,53 € HT pour le totem : entreprise retenue

La commission ayant statué sur les points 1 et 3, elle a convenu d'examiner en détail les propositions d'isolation par projection dans la salle des fêtes (2 bis) et l'école (2), l'écart de tarif soulevant des interrogations.

Les résultats sont pour l'instant conformes aux estimatifs. La totalité des travaux (hors peinture) seront à effectuer lors des vacances de février 2015.

Jean-Claude Demay aborde la réunion du groupe de travail restructuration École Élémentaire du 8 janvier, au cours de laquelle Mme Bouvier et M. Girard, au nom de leurs collègues, ont fait part de leurs souhaits d'évolution de l'école afin de compléter les éléments recueillis à la réunion précédente en vue d'établir un cahier des charges que AB2C, économiste du projet, finalisera pour lancer une prospection auprès d'architectes.

❖ Voirie :

- Travaux de dissimulation de réseaux secs Chemin du Parozet : dépose des câbles de France Télécom effectuée début janvier mais l'enlèvement des poteaux béton et bois reste à prévoir. Malgré des réserves, l'implantation du poteau situé au milieu du chemin est maintenue, la route sera remise en état.

- Patrick Gaudillière informe que la CCBPD a choisi de retenir le bureau Calad'études pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2015-2016 sur le secteur lot n° 1 Nord. Une visite a été organisée le 12 janvier pour le pré chiffrage des travaux et ajuster les prévisions au regard de l'enveloppe de crédits allouée.

- Chemin de Cruy : les élus soulignent collégialement le mauvais état du chemin. En raison de l'accord de principe intervenu entre les 3 communes limitrophes de ce chemin (Theizé, Liergues et Pommiers), il a été convenu de procéder à l'entretien de cette voie en 2016, le programme des autres communes étant déjà arrêté pour 2015.

V - URBANISME :

Alain Reynier et René Blanchet soulignent la diminution des dépôts de dossiers d'ADS et le dépôt successif de demandes rejetées. René Blanchet attend une rencontre avec le promoteur Arcade pour travailler sur l'intégration paysagère de l'écoquartier, dont une partie du projet pourrait être remise en cause pour un problème de rentabilité. Le financement du raccordement à Numéricable est également évoqué dans ce secteur, comme à Saint Martin (Chemin du Froment) en raison de la faiblesse du débit Internet.

René Blanchet fait part de la transaction menée par l'EPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes) suite à la vente d'une propriété au sein de ce périmètre. L'EPORA assure la négociation du bien au prix du marché. René Blanchet alerte les élus sur la nécessité d'engager une réflexion rapidement sur le devenir de ce périmètre avec le concours des bureaux d'études mandatés par l'EPORA. En effet, les futures acquisitions viendront questionner les élus sur le sens du devenir de ce secteur.

René Blanchet et M. le Maire ont assisté le 20 janvier à la réunion de clôture de l'AVAP d'Anse avant mise à enquête publique ; cette procédure impactant la commune de Pommiers au niveau du Château de St Trys.

Concernant la procédure d'évolution de la ZPPAUP en AVAP, une commission locale se réunira le 29 janvier afin de valider le rapport de présentation, le règlement, le périmètre et les annexes.

VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ Rapport des commissions communales :

▪ **Communication** : distribution du bulletin municipal début janvier. Le changement de formule des vœux a eu de bons échos bien que le public soit un peu moins présent (effet lié aux vacances scolaires ?). Les élus sont invités à collecter les informations à paraître dans le prochain « Pommiers Infos ».

▪ **Finances** : la commission finances se tiendra le 12 février à 18h pour préparer le Compte administratif soumis au Conseil du 24 février 2015.

▪ **Scolaire** : deux sondages portant sur l'organisation des temps d'activités périscolaires, l'un s'adressant aux parents et l'autre aux enfants, ont été distribués. Un bilan sera présenté lors du prochain Conseil. Arlette Proietti rappelle que le 3^{ème} cycle de TAP a débuté le 5 janvier avec l'ajout d'un atelier « poterie » animé par Martine Meyrieux dans son atelier et l'arrêt de l'activité « arts plastiques » sur ce cycle.

Arlette Proietti informe les élus de l'arrêt d'un agent des écoles sur plusieurs semaines, dont le remplacement sera à étudier.

▪ **Signalétique** : Eric Bettant et René Blanchet indiquent avoir installé la commission signalétique le 7 janvier. Elle procédera progressivement à un état des lieux, une actualisation et la mise en place d'un balisage piéton, selon une méthodologie à définir. Les questionnements soulevés lors de la commission sont rapidement relayés et chacun est invité à faire remonter des anomalies. Jocelyne Crozet interpelle les élus sur le fait que les panneaux ne doivent pas occulter la visibilité des usagers de la route.

▪ **Agenda 21** : René Blanchet évoque l'avancée du comité de pilotage et du groupe de travail sur les fiches actions afin d'opérer un regroupement sur certaines notions et en optimiser le contenu. Il présente les points issus d'une réunion de travail au Bois d'Oingt rassemblant les communes dotées d'un Agenda 21 sur un périmètre supra départemental. Des échanges portant sur les volets animation et pilotage des décisions au sein des groupes de travail ont été discutés. Plusieurs pistes de modalités de collaboration entre les communes engagées dans cette démarche sont à l'étude :

- ½ journée de sensibilisation pour les élus et les salariés ;
- mutualisation de matériel pour mise en œuvre de solutions alternatives ;
- groupe de réflexion sur la biodiversité ;
- mise en place d'ateliers de fabrication de composteurs ouverts à d'autres communes ;
- soirées d'informations sur la pyrale du buis ;
- échanges et réflexions sur les actions de développement durable à l'échelle intercommunale.

▪ **Chantier international de jeunes** : Alain Reynier rend compte des 2 réunions du groupe de travail ad'hoc sur cette thématique. En raison de l'essoufflement des élus chargés de l'encadrement technique des chantiers et de la gestion chronophage de l'accueil de groupe, une réflexion a été orientée sur la nature et la technicité des travaux afin d'assurer un meilleur équilibre des charges d'encadrement des chantiers (développement de l'autonomie avec un caractère technique moins affirmé). A cet égard, il est suggéré de nouer des liens avec la thématique « Agenda 21 » sur la base des préconisations des fiches actions avec la mobilisation d'acteurs sensibilisés en matière de développement durable, extérieurs aux élus municipaux. René Blanchet précise que l'évolution de la nature des travaux proposés (débroussaillage, désherbage, lutte contre l'ambrosie...) peut s'inscrire dans la problématique zéro-phyto, en développant des liens avec le comité de fleurissement. Par ailleurs, elle peut être conjuguée à des travaux de restauration de bâti (murets, lavoirs, petite maçonnerie) permettant de diversifier l'offre de chantiers. L'accueil d'un groupe de 8 à 12 jeunes pourrait être envisagé avec le soutien d'Alain Reynier sur la gestion du volet « vie de groupe » incluant la planification d'activités et les aspects logistiques. L'élargissement de l'équipe encadrante par le biais de cette nouvelle approche devrait susciter de nouvelles participations.

❖ Rapport des structures intercommunales :

- **SMBA** : Jean-Michel Coquard précise l'élaboration d'un projet de division établi en vue de l'acquisition d'un terrain d'environ 700 m², au sud de l'ex-propriété des Sœurs, afin d'agrandir un bassin de rétention et de disposer d'un exutoire. Le propriétaire doit nous faire part de sa position sur ce projet de division.

Concernant le bassin du secteur de Bel Air, Jean-Michel Coquard informe que l'étude de sol complémentaire a été fournie afin de vérifier la solidité de l'ouvrage.

- **SYDER** : Patrick Gaudillière présente les éléments abordés lors du premier comité syndical de 2015 : vœux, autorisation de mandatement de dépenses d'investissement, approbation (unification) des réseaux de règlement de chaleur, approbation de la 3^{ème} tranche de travaux 2014 et signature de charte « Conseil en énergie partagé ».

❖ Retrait de la commune de Givors du SYDER (délibération n° 2015.004)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la municipalité de Givors de se retirer du SYDER, à laquelle le comité syndical a consenti par délibération le 4 novembre 2014. Conformément à l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé que le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises à la création du syndicat. Il appartient à chaque collectivité dans le délai de 3 mois suivant la notification de la délibération reçue le 4 décembre 2014 pour se prononcer sur ce retrait, à défaut de respect de ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire rappelle que Givors intégrant la Métropole de Lyon, cette commune adhèrera au SIGERLy. Il demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NE S'OPPOSE PAS au retrait de la commune de Givors du SYDER.

- **CCBPD** : M. le Maire signale la mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier des nouvelles compétences « Enfance Jeunesse » ainsi que la reprise des commissions de travail. L'élaboration du logo de la CCBPD est voie d'achèvement et devrait être présenté le 21 janvier, également date de présentation des vœux de la CCBPD à 19h.

Une réflexion est menée en matière d'organisation des espaces de travail afin d'intégrer l'ensemble des personnels de la CCBPD sur le site du Domaine des Communes. La préparation du budget est actuellement en cours.

Le dépôt du dossier Géopark en Beaujolais est effectué, le lien suivant permet d'accéder au contenu de la démarche : <http://www.pays-beaujolais.com/france/DT1359389086/page/Demarche-Geopark-en-Beaujolais.html>.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

❖ *Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (délibération n° 2015.005)*

Monsieur le Maire expose que la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Lyon a adressé à la communauté de communes du Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), une convention de fourrière pour la capture et l'accueil des chiens et chats errants ou en divagation sur le territoire de la commune et leur transport éventuel en fourrière.

En raison de l'application de l'arrêté préfectoral n° 2014189-0017 du 8 juillet 2014 relatif aux statuts et compétences de la CCBPD, cette compétence a été rétrocédée aux communes.

Cette convention est proposée sur la base d'un montant forfaitaire d'indemnité de 0.32 € par an et par habitant, soit une cotisation pour l'année civile 2015 de 739.52 € (population municipale au 1er janvier 2015 : 2 311 habitants).

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention de fourrière avec la SPA pour 2015 et AUTORISE la signature de la convention et de tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

VIII - TOUR DE TABLE :

Agnès Fuxa rappelle la tenue de l'assemblée générale de la bibliothèque le 22 janvier à 20h30. Les élus soulignent la reconnaissance de la municipalité pour les bénévoles de cette association qui assurent le fonctionnement d'un service public. Jean-Claude Demay présente un devis d'entretien hebdomadaire des locaux de la cure, hébergeant les agents chargés du remaniement cadastral. L'assemblée donne son accord sur ce devis. Pour rappel, durant cette période, les cours de catéchisme sont déplacés en salle jaune et rouge à la maison des associations de 13h30-14h30. M. le Maire signale que les permanences du Relais des Assistants Maternels Itinérants (RAMI) se tiendront à la maison des associations, en lien avec l'activité de l'association « les Petites Pommes ».

Nathalie Dulac soulève les risques liés à la facilité d'accès à l'école primaire dont le portail reste ouvert sans contrôle d'accès sur un créneau de 16h30 à 17h30. Il convient de s'assurer du respect des consignes élémentaires de sécurité afin de protéger nos enfants. Nathalie Dulac fait part de la demande de cages mobiles sollicitée par le club de foot afin de poursuivre son activité en salle (un créneau spécifique sera à fixer en lien avec le club de basket).

Jocelyne Crozet rappelle que la mise à jour du Plan communal de Sauvegarde (PCS) est à prévoir ainsi qu'une approche sur la mise en accessibilité des bâtiments publics. Par ailleurs, l'actualisation des tarifs des concessions sera proposée lors d'une prochaine séance, suite à la collecte d'informations auprès d'autres collectivités et d'une séance de travail avec le garde-champêtre.

Dominique Schmitt fait part de son intérêt pour le contrat de rivières du Beaujolais qui réunit 63 communes dans l'objectif d'atteindre un bon état écologique des 500 km de cours d'eau du Beaujolais. Il souligne la présence au sein du syndicat mixte des rivières du Beaujolais d'un chargé de mission « phyto ». René Blanchet informe les élus que cet interlocuteur technique accompagnera la commune dans la gestion d'un plan de désherbage en application de la suppression totale des pesticides, validée par l'approbation de la charte régionale « zéro-phyto ». L'évocation de l'étude du bassin de la Galoche est de nouveau abordée, avec le rappel des suggestions antérieures (création d'un bassin de grande contenance sur Gleizé, création de retenues successives...) et la nécessité de conduire une étude sur la capacité de rétention de la Galoche. Les élus relèvent l'oubli d'intégration d'un mécanisme d'alerte relatif à la prévention et/ou d'évacuation en cas de crues.

René Blanchet précise que l'entretien et la taille des végétaux a été réalisée. Par ailleurs, 2 sorties pour salage ont été effectuées, le matériel étant parfaitement opérationnel.

Marie-France Pellegrin précise que les élus et les agents conscrits seront honorés le vendredi 20 février à 18h30 en mairie.

Jean-Michel Coquard rappelle la St Vincent qui aura lieu le 23 janvier chez Eric Bettant.

M. Le Maire précise que les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 24 février 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	